



France
Gencod

Traçabilité : Êtes-vous prêts ?

Objectif 2005

Traçabilité : objectif 2005

Depuis le 1^{er} janvier 2005, de nouvelles règles régissent les chaînes d'approvisionnement agroalimentaires !

Par l'application du règlement européen (CE) n° 178/2002, la traçabilité est devenue une véritable exigence légale. Ce règlement concerne l'ensemble des entreprises du secteur agroalimentaire et instaure, à l'article 18, une obligation générale de traçabilité depuis le 1^{er} janvier 2005. Les exploitants doivent être en mesure d'identifier leurs fournisseurs et leurs clients et disposer de systèmes permettant de mettre ces informations à la disposition des autorités compétentes. L'article 19 définit quant à lui les responsabilités des exploitants en matière de traçabilité et de sécurité alimentaire.

Extrait de l'article 18 du Règlement européen (CE) n°178/2002 :

« La traçabilité des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des animaux producteurs de denrées alimentaires [...] **est établie à toutes les étapes** de la production, de la transformation et de la distribution.

Les exploitants du secteur alimentaire et du secteur de l'alimentation animale doivent être en mesure **d'identifier toute personne leur ayant fourni** une denrée alimentaire, un aliment pour animaux, un animal producteur de denrées alimentaires [...]. À cet effet, ces exploitants disposent **de systèmes et de procédures** permettant de mettre l'information en question à la disposition des autorités compétentes, à la demande de celles-ci.

Les exploitants du secteur alimentaire et du secteur de l'alimentation animale disposent de systèmes et de procédures permettant **d'identifier les entreprises auxquelles leurs produits ont été fournis**. Cette information est mise à la disposition des autorités compétentes à la demande de celles-ci.

Les denrées alimentaires et les aliments pour animaux qui sont mis sur le marché dans la Communauté ou susceptibles de l'être **sont étiquetés ou identifiés de façon adéquate** pour faciliter leur traçabilité [...]. »

Extrait de l'article 19 du Règlement européen (CE) n°178/2002 :

« Si un exploitant du secteur alimentaire considère [...] qu'une denrée alimentaire qu'il a importée, produite, transformée, fabriquée ou distribuée ne répond pas aux prescriptions relatives à la sécurité des denrées alimentaires, il engage immédiatement les procédures de retrait du marché [...] et en informe les autorités compétentes.

Lorsque le produit peut avoir atteint le consommateur, l'exploitant informe les consommateurs de façon effective et précise des raisons du retrait et, au besoin, rappelle les produits déjà fournis aux consommateurs lorsque les autres mesures sont insuffisantes pour atteindre un niveau élevé de protection de la santé. »

Êtes-vous prêts ?

- Êtes-vous capable d'identifier les marchandises que vous réceptionnez, que vous transformez et que vous expédiez ?
- Enregistrez-vous de façon systématique les informations qui y sont associées ?
- Disposez-vous de systèmes et procédures vous permettant d'identifier vos fournisseurs et les produits qu'ils vous ont livrés ?
- Disposez-vous de systèmes et procédures vous permettant d'identifier vos clients et les produits que vous leur avez livrés ?
- Êtes-vous capable de fournir aux autorités compétentes ces informations à chaque fois qu'elles vous le demandent ?
- En cas d'incident, êtes-vous capable de retirer du marché l'un des produits que vous avez fabriqués, transformés ou distribués ?



Pour parvenir à tous ces objectifs, respectez-vous les bonnes pratiques et les standards internationaux de communication définis par les professionnels ?

GS1 France vous accompagne dans vos démarches de traçabilité

- grâce aux **standards EAN•UCC** définis en concertation par les professionnels (industriels et distributeurs).

Ces standards concernent :

- l'identification unique de vos produits (unités de vente, cartons, sacs, palettes...) ainsi que de votre entreprise ;
- le marquage par codes à barres de vos marchandises (étiquette logistique standard EAN•UCC) ;
- les informations et langages pour les échanges électroniques professionnels.

L'adoption de standards communs améliore la communication interentreprises et le suivi des flux de marchandises.

Les standards EAN permettent :

- d'assurer la continuité de la traçabilité d'une entreprise à l'autre ;
- d'automatiser la saisie et la transmission de données ;
- de diminuer le coût des transactions ;
- de choisir ses outils en fonction de son activité tout en étant assuré de leur compatibilité avec les systèmes de traçabilité des partenaires amont et aval.



- en vous proposant un **ensemble de services**.

- **Assistance en ligne**

GS1 France offre à ses adhérents une assistance à la mise en œuvre des standards EAN dans le cadre de la traçabilité (codification et symbolisation, messages EDI...)

Nous vérifions également la conformité de vos étiquettes logistiques au standard EAN 128.

Contact :

service Assistance Technique :
sat@gencod-ean.fr
Tél. : 01 40 95 54 10

- **Séminaires de formation**

GS1 France propose à ses adhérents des séminaires de formation qui fournissent des réponses pratiques et un éclairage complet sur la mise en œuvre des standards EAN, les nouvelles technologies de l'information...

Contact : Fazzia Oufella

service Formation : foufella@gencod-ean.fr
Tél. : 01 40 95 54 11

- **Manifestations**

GS1 France organise des journées thématiques ou des réunions expositions sur des sujets forts comme ceux de la traçabilité, du commerce électronique, de l'étiquette radiofréquence...

Les équipes de GS1 France sont présentes sur de nombreux salons pour répondre aux questions que vous vous posez sur les standards EAN.

Contact : Myriam Amouyal

service Communication :
mamouyal@gencod-ean.fr
Tél. : 01 40 95 54 72





● *Documentation*

De nombreux documents et plaquettes sont à votre disposition et vous permettent de mieux appréhender l'utilisation des standards EAN•UCC pour une traçabilité efficace et adaptée à votre structure. Des informations générales mais aussi techniques sur le code à barres et le commerce électronique sont accessibles dans nos diverses documentations ainsi que sur notre site web : www.EANnet-france.org.

Contact : infos@gencod-ean.fr
Tél. : 01 40 95 54 10

● *Suivi des entreprises*

Nous nous tenons à votre disposition pour vous aider dans votre démarche de mise en place d'un système de traçabilité à l'aide des standards EAN•UCC (diagnostics rapides, interventions ponctuelles pour aider à la mise en œuvre avec vos partenaires et prestataires...).

Contact : Camille Dreyfuss - service Déploiement et Accompagnement :
cdreyfuss@gencod-ean.fr
Tél. : 01 40 95 54 95

● *Groupes de travail*

Divers groupes de travail se réunissent régulièrement au sein de GS1 France afin que les fabricants et distributeurs concernés puissent se concerter et s'assurer que les standards EAN•UCC sont adaptés à leurs besoins. Les fédérations et organisations professionnelles participent activement aux travaux et contribuent ainsi à une large information auprès des PME.

Contact :

Alain Tardy - service Déploiement et Accompagnement :
atardy@gencod-ean.fr
Tél. : 01 40 95 54 35

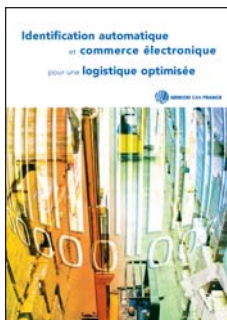
Catherine Karim - service Déploiement et Accompagnement :
ckarim@gencod-ean.fr
Tél. : 01 40 95 54 67



Vous êtes probablement déjà adhérent à GS1 France, alors profitez-en !

Ces services sont compris dans l'adhésion.

Si vous n'êtes pas encore adhérent, n'hésitez plus à nous contacter.





- GS1 France est la structure paritaire de concertation de l'industrie, du commerce et de leurs partenaires. Regroupant plus de 28 500 entreprises adhérentes, elle est chargée de définir et de diffuser les standards EAN.
- GS1 France, entreprise à but non lucratif, gérée paritairement par les distributeurs et les fabricants, est membre fondateur et représentant français de GS1, association rassemblant les organisations de 103 pays.
- Les standards de communication EAN (codes à barres, étiquettes radiofréquences et e-business) assurent l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement. Leur utilisation optimise les processus du commerce électronique et la traçabilité des produits.



France

2, rue Maurice Hartmann
92137 Issy-les-Moulineaux cedex
T +33 (0)1 40 95 54 10
F +33 (0)1 40 95 54 49
E infos@gencod-ean.fr

www.EANnet-france.org